

COMPTE RENDU Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 31 juillet 2019 à 20h00 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune.

Etaient présents : FEUFEU David, TALBOT Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, RIBETTE Aurélien, BOINOT Eliane, REAU Jean-Christophe, GILL Lee, CHALEROUX Ludovic, LAMARCHE Catherine, BOUDIER Mickaël, et GAILLARD Denis

Etaient absents excusés : AUBRUN Xavier et GAULT Isabelle

Secrétaire de séance : LAMARCHE Catherine

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1 – PROJET Salle des Fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil des dernières nouvelles concernant le projet en cours : Le projet « salle des fêtes » n'a pas été retenu au titre de la DETR. Par conséquent la demande de subvention au titre du Contrat de ruralité n'est pas retenue également.

Monsieur le Maire a été reçu à la Préfecture lundi dernier afin d'avoir des éléments sur les motifs du refus, la demande ayant été établie en fonction des critères d'éligibilité de la circulaire préfectorale et ayant reçue un récépissé de « dossier complet ».

Le dossier n'a pas été mis à l'ordre du jour de la commission car n'ayant pas été jugé prioritaire mais peut être reproposé début 2020 avec quelques variantes (environnement, accessibilité, vie du centre-bourg)

Vu l'état du projet et l'avancement des démarches

Considérant que le projet ne peut aboutir sans l'aide de subvention,

Considérant que les études en cours peuvent être suspendues,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Décide la « mise en veille » du dossier,
- Demande aux entreprises, en charge de l'étude, la suspension de toutes les opérations jusqu'à nouvel ordre,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires
- Et décide de soumettre un nouveau dossier début 2020.

2 – CENTRE DE GESTION

Contrat assurance risques statutaire : C'est un contrat-groupe d'assurance garantissant les communes contre les risques financiers liés à l'absentéisme du personnel (maladie, maternité, accident de service, maladie professionnelle, décès ...)

La commission d'appel d'offres du Centre de Gestion a retenu la « CNP ASSURANCES et son courtier SOFAXIS ».

Considérant le descriptif du contrat et les taux proposés,

Considérant le contrat actuellement conclu auprès du CIGAC ainsi que ses taux,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents

- Décide de conserver le contrat actuel et de ne pas donner suite à la proposition du Centre de Gestion.

Protection sociale complémentaire : Actuellement les employés, qui en ont fait le choix, cotisent pour un contrat maintien de salaire (après épuisement de leurs droits) auprès d'« Harmonie Mutuelle ». Dans le cadre du renouvellement de la convention « maintien de salaire » la commune avait donné mandat au Centre de

Gestion pour assurer la consultation réglementaire. Après appel d'offre, le Conseil d'administration du CDG a décidé de retenir « La Mutuelle Nationale Territoriale ». Des réunions sont programmées en septembre prochain pour la présentation des conditions générales du contrat retenu et les modalités d'adhésion.

3 - CONVENTION GEREDIS

Monsieur le Maire présente, à l'assemblée, une proposition de convention de servitudes dressée par GÉRÉDIS DEUX-SEVRES pour le passage d'un réseau électrique souterrain.

Il s'agit de permettre le passage d'une ligne d'alimentation souterraine via la parcelle BM 331 (qui comprend la rue Gilbert Billeau et la zone autour des parcelles de ce lotissement) appartenant à la commune de Gourgé. La servitude porte sur une bande de 0.30m de large et sur une longueur totale d'environ 8m. Une convention avait déjà été signée en 2013 mais suite aux modifications projetées il faut la refaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, appréciant la nécessité de cette ligne donne son accord et charge Monsieur le Maire de la signature de cette convention de servitudes.

4 - QUESTIONS DIVERSES

Transport scolaire RPI : Pour information, selon les nouvelles modalités et nouveaux tarifs mis en place par le service des transports du département, le coût du transport par la navette RPI est de 30€ par enfant et par an. La commune d'Aubigny étant le seul référent concernant le RPI, le choix fixé est une prise en charge à 50% à la charge des parents, le solde sera pris en charge par chaque commune du RPI.

Les réservations de la salle des fêtes pourront continuées jusqu'à août 2020 (voir en fonction de l'avancement du projet)

Suite à l'incendie qui a ravagé de nombreux hectares de terres lundi dernier, Monsieur CHALEROUX demande s'il est possible d'avoir une réunion avec le SDIS et les agriculteurs pour reparler de la logistique de l'intervention. Monsieur REAU demande s'il y a une possibilité de prendre un arrêté afin de sensibiliser les professionnels pendant les périodes de canicule (limiter ou interdire les travaux de moisson ... zone délimitée autour des habitations ...)

Comment faire remonter l'info sur ces précautions sans pénaliser les travaux urgents ? Vérifier le nettoyage autour des bornes à incendie.

Pylône ORANGE : Une déclaration préalable a été sollicitée pour une implantation, sur terrain privé, au Fief de la Croix. Il est demandé s'il n'est pas possible de revoir une implantation qui serait incorporée dans la structure du clocher de l'église sans en toucher l'esthétique.

Monsieur le Maire sollicite la disponibilité des membres du Conseil pour le repas du CCAS du 7 septembre prochain.

Fin de la séance à 21H05

Rappel des délibérations du 31 JUILLET 2019

1 –Projet Salle des Fêtes

2– Centre de gestion : contrat assurance risques statutaire et protection sociale complémentaire

3 - Convention GÉRÉDIS

4 – Questions diverses

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	TALBOT Anne-Laure	AUBIN Joël	RIBETTE Aurélien	GIRARD Jean-Luc
AUBRUN Xavier Absent	BOINOT Eliane	BOUDIER Mickaël	CHALEROUX Ludovic	GAILLARD Denis
GAULT Isabelle Absente	GILL Lee Absent	LAMARCHE Catherine	REAU Jean-Christophe Absent	